Statistiques des échanges de biens entre États membres: réseaux télématiques entre administrations, EDICOM 1996-1999

1996/0173(SYN) - 16/10/1996 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission reprend l'amendement adopté par le Parlement européen en soulignant, dans un nouveau considérant, que les actions destinées à assurer l'interopérabilité des réseaux télématiques entre administrations s'inscrivent dans le cadre des priorités retenues pour les orientations relatives aux réseaux transeuropéens de télécommunications.